

19 oct 2018 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 19 octobre 2018](#)

Modifications concernant les entreprises publiques autonomes

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant les entreprises publiques autonomes.

L'avant-projet de loi modifie la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques. En exécution de l'accord de gouvernement, l'avant-projet prolonge, jusqu'au 31 décembre 2021, l'habilitation au Roi d'autoriser des opérations ayant pour conséquence de réduire la participation des autorités publiques dans le capital des entreprises publiques autonomes cotées en bourse (actuellement Proximus et bpost) en-dessous du seuil de 50 % des actions plus une action.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>